



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 42
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 27 AVRIL 1981

ALLOCUTION DE
L'AMBASSADEUR MICHEL DUPUY,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA PRÈS LES NATIONS UNIES
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ RÉUNI POUR DÉLIBÉRER
SUR LA QUESTION DE LA NAMIBIE
NEW YORK
LE 27 AVRIL 1981

Monsieur le Président,

Ma délégation désire vous remercier, ainsi que le Conseil, d'avoir permis au Canada de participer à ce débat dont le résultat est d'une importance capitale pour la vie et l'avenir de plusieurs peuples.

Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je désire d'abord, Monsieur le Président, exprimer notre gratitude pour la sagesse politique avec laquelle vous avez présidé nos délibérations, sagesse qui vous a également donné l'occasion de manifester à plusieurs reprises votre excellent sens de l'humour. Les relations entre nos deux pays ont toujours été amicales et chaleureuses - sans doute en partie grâce aux liens familiaux étroits qui nous unissent.

Ayant participé en 1978 à l'élaboration du plan de règlement pour la Namibie, le Canada est profondément déçu de voir que le problème namibien est toujours à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La Namibie devrait depuis longtemps être devenue un Etat indépendant membre des Nations Unies.

Depuis le début des efforts déployés en vue d'un règlement acceptable internationalement, le Canada a travaillé en étroite collaboration avec la France, l'Allemagne de l'Ouest, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Sous l'appellation de Groupe des Cinq, nous avons bénéficié dans nos efforts de l'appui du Secrétaire général et du Secrétariat de l'Organisation ainsi que de l'étroite collaboration du groupe africain et notamment des Etats de première ligne et du Nigéria.

Le Canada regrette l'échec des pourparlers de Genève et s'inquiète beaucoup de l'intransigeance de l'Afrique du Sud qui a bloqué la mise en oeuvre du plan de règlement de l'ONU* et ainsi aggravé les tensions dans l'ensemble de l'Afrique australe. Sans une solution au problème namibien qui soit acceptable sur le plan international, la situation ne peut que se dégrader et mener inévitablement à une intensification des hostilités et à une instabilité accrue dans la région. La position sud-africaine est indéfendable sur les plans juridique, politique et moral et l'Afrique du Sud ne pourra s'y accrocher très longtemps encore.

Parlant de rectitude ma délégation se voit toutefois dans l'obligation d'exprimer son inquiétude à l'égard de la décision du Conseil, à l'ouverture de ses délibérations sur ce sujet, de ne pas permettre à toutes les parties intéressées par la question namibienne de s'adresser au Conseil en vertu de la Règle 39 des Règles de procédures. Le Canada croit fermement à l'universalité comme principe fondamental du rôle du Conseil en tant que véhicule de délibérations impartiales et de règlement des différends.

Monsieur le Président, le Canada continue de souscrire entièrement à la recherche d'un règlement négocié en conformité avec les principes de la Résolution 435. Il appert cependant qu'il ne sera possible de progresser vers un règlement que si le processus de transition est équitable et s'il mène à un résultat satisfaisant pour tous les Namubiens, et respecté par eux. En conséquence, le Canada, de concert avec nos collègues du Groupe des Cinq, examinera les façons possibles de renforcer le plan existant en vue d'accroître la confiance des parties dans l'avenir d'une Namibie indépendante.

Le Groupe des Cinq poursuit activement ses consultations en vue de trouver les avenues les plus propices à un règlement négocié. La complexité de la situation exige de chaque participant qu'il y accorde mûre réflexion. Les prochaines étapes pourraient, en effet, infléchir le cours des événements en Namibie pour des années à venir.

Le Canada est d'avis que la voie doit rester ouverte à une solution acceptable internationalement. C'est pourquoi nous sommes si préoccupés par l'appel en faveur de sanctions lancé devant le Conseil. Une telle initiative risquerait, à notre avis, de faire avorter les efforts de l'ONU et de bloquer indéfiniment l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Le Canada et les autres membres du Groupe des Cinq partagent le sentiment de frustration de la communauté internationale face à l'insuccès des efforts de l'ONU. Toutefois, à l'heure même où les chances de progrès rapides semblent minces, il faut intensifier le processus de négociation et n'épargner aucun effort pour bâtir sur les initiatives considérables qui ont déjà été lancées. Il est essentiel de conserver les appuis acquis à une solution négociée et d'éviter de dresser des obstacles sur cette voie. Mon Gouvernement invite le Conseil de sécurité à réitérer l'appui qu'il accorde à cette formule et réaffirme son adhésion à l'objectif ultime, l'auto-détermination pour le peuple namibien.

Merci, Monsieur le Président.